

Règlement financier



Classes
Préparatoires
Sciences
Politiques

Madame, Monsieur,
Nous vous prions de trouver ci-dessous les différentes modalités financières de notre Institution arrêtées par le bureau de l'Association pour l'année 2023/2024.

INSCRIPTION		INTERNE	Autres Régimes
FRAIS DE DOSSIER	<i>Non remboursables</i>	120 €	120 €
AVANCE SCOLARITE	<i>Remboursable en cas de désistement <u>Avant le 1er septembre 2023</u></i>	360 €	360 €
AVANCE INTERNAT	<i>Loyer + demi-Pension + Caution Remboursable en cas de désistement <u>Avant le 1er septembre 2023</u></i>	850 €	
TOTAL à payer	<i>Déduit sur la Facture Annuelle de Scolarité</i>	1 330 €	480 €

FRAIS DE SCOLARITÉ ANNUELS		
Revenu Fiscal de Référence <i>= Revenu fiscal de référence 2020 sur l'avis d'imposition 2021 divisé par 12 mois</i>	Montant	
	Montant facturé	Montant à payer après compte
A Inférieur à 1 500 €	2 327 €	1 967 €
B de 1 500 € à 2 500 €	3 188 €	2 828 €
C de 2 500 € à 3 500 €	4 000 €	3 640 €
D de 3 500 € à 4 500 €	4 841 €	4 481 €
E de 4 500 € à 6 000 €	5 663 €	5 303 €
F Supérieur à 6 000 €	6 229 €	5 869 €

Infos

Le paiement de l'inscription

peut s'effectuer par
**carte bancaire,
virement ou chèque.**

*(cf Facturation -
modes de règlement)*

Pour bénéficier des tranches A à D :

La transmission de la copie de l'**avis d'imposition** est **obligatoire.**

En son absence, la tranche la plus élevée sera automatiquement appliquée.

Remise sur les frais de scolarité

Remise automatique pour plusieurs enfants inscrits dans notre Institution :

- 10 % pour 2 enfants inscrits
- 15 % pour 3 enfants inscrits
- 20 % pour 4 enfants inscrits et +

FRAIS ANNEXES à la Scolarité :

Les tarifs seront indiqués à chaque occasion, notamment pour :

- L'enseignement de langue rare (environ 600 €/an)
- Les stages de perfectionnement
- Les activités extra-scolaires (journée d'intégration, voyages, sorties, musées, théâtres, cinémas,...)
- Les fournitures ou matériels scolaires spécifiques
- Les photos de classe

En cas de perte du badge, de livres du CDI ou de dégradation de biens mobiliers et immobiliers de l'Institution, ..., une compensation financière sera demandée.

APEL (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre)

Cotisation annuelle de 23 € facturée avec les frais de scolarité et répartie comme suit :

- APEL national : 17,10 € l'année
- APEL de l'Etablissement : 5,90 € l'année (obligatoire)

TARIFS A TITRE INDICATIF				RESTAURATION ET INTERNAT					
REGIMES		LOYER annuel		Demi-pension annuelle		FORFAIT annuel	Restauration		
		Encadrement Hébergement		Encadrement / Etudes surveillées / Activités sportives Restauration (hors interne externalisé sans repas) <i>Petit Déj et Dîner</i>			Encadrement / Restauration		
		Montant facturé	Montant à payer après acompte	Montant facturé	Montant à payer après acompte				
INTERNAT	Michel Magon Chambre double	3 885 €	3 496,50 €	1 280 €	1 152 €	-	Non inclus Restauration au choix 1/ au restaurant scolaire 6,50 €/plateau repas 2/ à la cafétéria à la carte 3/ à la sandwicherie à la carte	Inclus	
	Raoul Follereau Studio double	4 380 €							3 942,00 €
	Raoul Follereau Studio simple	4 955 €	4 459,50 €						
INTERNAT EXTERNE du soir	Avec repas	-		-				1 690 €	Inclus dans le forfait Dîner au restaurant scolaire 6,50 € / plateau repas
	Sans repas	-		-				550 €	
DEMI PENSIONNAIRE		-		-				Non	Non
EXTERNE		-		-		pas d'accès à la restauration			

FACTURATION	Frais de Scolarité, Frais d'Internat et d'Internat-Externé <i>(hors restauration de midi)</i>			Restauration de midi, et frais occasionnels annexes à la Scolarité
Fréquence	Annuelle			Mensuelle
Quand	Début octobre 2023			d'octobre 2023 à juillet 2024 <i>En fonction des dates de consommations et des frais occasionnels</i>
Echéances de paiement En dehors de l'acompte	16/10/2023	10/01/2024	11/04/2024	en fin de mois selon les dates de facturation
	10/11/2023	09/02/2024	07/05/2024	
	11/12/2023	11/03/2024	10/06/2024	

Le paiement des frais s'effectue après facturation et selon les modes de règlement suivants (*hors inscription*) :

1. Prélèvement automatique aux dates d'échéances (*vivement conseillé*)
2. Carte bancaire via Ecole Directe à chaque facturation
3. Virement sur le compte CREDIT MUTUEL
IBAN : FR76 1027 8073 3200 0125 0214 071
BIC : CMCIFR2A
4. Chèque à l'ordre de l'«A.F.S. DES MINIMES»

Afin de bien vous identifier, merci de préciser avec votre règlement et toute correspondance :
NOM PRENOM du Payeur
NOM PRENOM ECG1 ou ECG2 de l'élève

TOUT MOIS COMMENCÉ EST EXIGIBLE

LES FRAIS DE SCOLARITÉ SONT DESTINÉS À FINANCER

- >des investissements immobiliers et mobiliers : rénovations, agrandissements, agencements, gros équipements,...
- >des dépenses liées au caractère propre de l'Institution: loyers, assurances dont l'assurance scolaire Mutuelle St Christophe, cotisations (de l'Enseignement Catholique, de solidarité...), entretiens et réparations, petits équipements culturels, scientifiques et sportifs
- >toutes dépenses non assumées en totalité par les Collectivités publiques : personnel enseignant ou non enseignant complémentaire, fournitures, matériels, ...

LES FRAIS D'INTERNAT ET D'INTERNAT EXTERNES comprennent les loyers, l'encadrement, les activités sportives.

Soutenez les Minimes

Il est également possible de soutenir volontairement l'Institution Notre Dame des Minimes dans ses investissements immobiliers et projets pédagogiques en faisant un **Don complémentaire de 50 €, de 100 €, de 150 €, ou d'un montant libre**, permettant en contrepartie de bénéficier d'une **réduction d'impôt** (selon les dispositions légales en vigueur)

➡ disponible sur notre site internet <https://www.lesminimes-lyon.org/soutenez-nous/>

l'Institution Notre Dame des Minimes est également apte à recevoir la **Taxe d'Apprentissage**

➡ formulaire disponible sur notre site internet <https://www.lesminimes-lyon.org/taxe-dapprentissage/>

Le Président de l'Association
Monsieur Jérôme DABET

Le Chef d'Etablissement
Monsieur Régis MICHEL